

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |  |                       |
|--|-----------------------|
| <input type="radio"/> Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| <input type="radio"/> Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| <input type="radio"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 1154034

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

### Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 02307

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : ABID ABDELTALIL

Date de naissance : 19/02/1954

Adresse : 11 RUE DAVID DAHIRI, MAARIF

Tél. : 0641684976

Total des frais engagés : 3380,00 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

**Docteur Yasser BENSALAH**  
Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux  
22, Bd Yacoub El Mansour 1er Etage  
Bureau N° 12 - Casablanca

Tél: 0522 23 42 92 - Gsm: 0625 25 11 25

Date de consultation : 16/01/2023

Nom et prénom du malade : ABID Abdeljalil Age: 68

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Connexion optique

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Signature de l'adhérent(e) :



## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
16/01/23	CS		300,00	<i>DOCTEUR YASSER Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux 22, Bd Yacoub El Mansour 1er Etage Bureau N° 1b - Casablanca Tél: 0522 23 42 92 - Gam: 0625 25 11 25</i>

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>PHARMACIE INTERNALE CASA SIDI AU 338, Bd Brahim Roudani Tel: 0522 25 31 42</i>	16-1-23	80,00

## ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

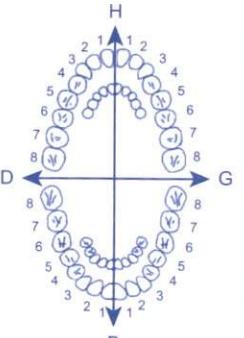
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
<i>OPTICIENNE OPTIQUE RFALY Praticienne Opticienne, de Lentilles de Contact 11, Rue Ennabi Benahou, (ex Relouj) Madain - Casablanca (CE: 001684390000017 - INPE: 095014213)</i>	30/01/23	1 Monture + 2 Verres				3000,00 <i>DHS</i>

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

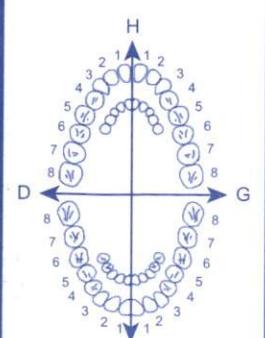
Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

## O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE		COEFFICIENT DES TRAVAUX
H	25533412 21433552 00000000 00000000	
D	00000000 00000000 35533411 11433553	
B		
(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession		MONTANTS DES SOINS
		DATE DU DEVIS
		DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

**Dr. Yasser BENSALAH**



Ophtalmologiste

Spécialiste des maladies  
et Chirurgie des Yeux

Ancien médecin des hôpitaux de Paris

Ancien médecin de l'hôpital militaire  
d'instruction Mohammed V de Rabat

**Agréé pour le permis de conduire**

الدكتور ياسر بن صالح

اختصاصي في أمراض  
وجراحة العيون

طبيب سابق بمستشفيات باريس

طبيب سابق بالمستشفى العسكري

محمد الخامس بالرباط

**معتمد لرخصة السياقة**

16 janvier 2023.

**Mr ABID Abdeljalil**

Monture + verres correcteurs progressifs

Organiques Antireflets

VL : OD = + 1.50 (- 1.25 à 88°)

OG = + 1.75 (- 1.50 à 99°)

VP : ODG = Add : + 2.50

**OPTIQUE ZARA**  
**RFALY ZAHRA**  
 Opticienne Optométriste, Adaptation  
 de Lentilles de Contact  
 11, Rue Ennahas Errahou, (ex Pelvoux)  
 Maârif - Casablanca  
 ICE: 001684390000017 - INPE: 095014213

**Docteur Yasser BENSALAH**  
 Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux  
 52, Yacoub El Mansour - 1<sup>er</sup> Etage  
 Bureau N°12 - Casablanca  
 Tél.: 05 22 23 42 92 - GSM: 06 25 25 11 25

22, Bd. Yacoub El ansour - 1<sup>er</sup> Etage - Bureau N°12 - Casablanca

Tél.: 05 22 23 42 92 - GSM : 06 25 25 11 25 - E-mail : bensalahy@yahoo.fr

**Dr. Yasser BENSALAH**



Ophtalmologiste

Spécialiste des maladies  
et Chirurgie des Yeux

Ancien médecin des hôpitaux de Paris

Ancien médecin de l'hôpital militaire  
d'instruction Mohammed V de Rabat

Agréé pour le permis de conduire

الدكتور ياسر بن صالح

اختصاصي في أمراض  
وجراحة العيون

طبيب سابق بمستشفيات باريس

طبيب سابق بالمستشفى العسكري

محمد الخامس بالرباط

**معتمد لرخصة السياقة**

16 janvier 2023.

Mr ABID Abdeljalil

80,50

NAVITA E PLUS

1 GOUTTE 3 FOIS PAR JOUR, dans les deux yeux, pendant 2 Mois



80,50

PHARMACIE  
UNIVERSELLE CASA SARL AU  
398, Bd Brahim Roudani  
Casablanca  
Tél: 0522.25.31.42

Docteur Yasser BENSALAH  
Spécialiste des Malades et Chirurgie des Yeux  
22, Bd. Yacoub El Mansour - 1<sup>er</sup> Etage  
Bureau N°12 - Casablanca  
Tél: 0522 23 42 92 - GSM: 06 25 25 11 25

22, شارع يعقوب المنصور - الطابق الأول - مكتب رقم 12 - الدار البيضاء

22, Bd. Yacoub El ansour - 1<sup>er</sup> Etage - Bureau N°12 - Casablanca  
Tél.: 05 22 23 42 92 - GSM : 06 25 25 11 25 - E-mail : bensalhy@yahoo.fr

# OPTIQUE ZARA

Opticienne, Optometriste, Adaptation de Lentilles de Contact.  
Diplômée de la CESOA (Belgique)

FACTURE

N° 010801

Le : 30/01/2023

MR ABID Abdeljalil

Doit

	Sur Ordonnance du Dr.	
1	Monture métallique	400,-
1	Verre Torique Sphérique D: +1,50 (-1,25 à 88°)	
	Orga - Minéral Antireflet (100%)	
	N° Nom ADD +2,50	1300,-
	Verre Torique Sphérique D: +1,75 (-1,50 à 88°)	
	Orga - Minéral Antireflet Progressif	
	N° Nom ADD +2,50	1300,-
<b>OPTIQUE ZARA OPTICIENNE OPTOMETRISTE, ADAPTATION DE LENTILLES DE CONTACT 11, Rue Ennahas Ennahou (ex Pelvoux) Maârif - Casablanca ICE: 0016R4790000017 - INPE: 095014213</b>		<b>Total 3000,-</b>

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Très Nille chikha

11 TR, Rue Ennahas Ennahou (ex. Pelvoux) - Maârif

Casablanca - Tél. : 05 22.23.21.61

R.C. : 306916 - Patente : 35725865 - T.V.A. : 40714151